

FICHE D'AUTO – EVALUATION
Bourses de mobilité à l'étranger pour l'année
scolaire 2018-2019

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Entourez le nombre de points correspondant à votre situation

	points de charge
1 enfant à charge	5
2 enfants à charge	6
3 enfants à charge	7
4 enfants à charge ou plus	8
Points supplémentaires pour candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	+ 2

Faites le total des points de charge correspondant à votre situation :	
---	--

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2017 sur le revenu de 2016.

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):	€
--	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra de déterminer le montant de la bourse qui peut vous être alloué.

N.B.- Les montants de bourse sont ceux de l'année 2017-2018. Ils pourront être réévalués pour l'année scolaire 2018-2019.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

Quotient			Echelon Bourse	montant annuel de la bourse 2017-2018					
				Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
RFR/points de charge				€	€	€	€	€	€
0	à	2808	Echelon 6	14 680	19 120	24 850	14 190	15 630	14 860
2809	à	4390	Echelon 5	12 270	15 550	20 480	11 830	12 770	12 310
4391	à	5972	Echelon 4	10 760	13 250	16 830	10 350	10 980	10 710
5973	à	7356	Echelon 3	9 250	10 950	13 650	8 870	9 190	9 110
7357	à	8544	Echelon 2	8 120	9 220	11 270	7 770	7 840	7 910
8545	à	plus	Echelon 1	7 140	7 610	8 970	6 810	6 680	6 870

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : le montant annuel de la bourse au mérite se rajoute aux montants ci-dessus.